



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Abandon du projet d'extension de la ligne de métro 11 jusqu'à Noisy-Champs

Question orale n° 106

Texte de la question

M. Thomas Portes interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, au sujet de l'abandon du projet d'extension de la ligne de métro 11 jusqu'à Noisy-Champs. Le prolongement de cette ligne, inscrit dans le cadre du projet Grand Paris Express, était prévu jusqu'à Champs-sur-Marne avec la desserte de deux gares à Neuilly-sur-Marne en 2025. Plus précisément, quatre stations ont été planifiées : Villemomble, Val Coteau (Neuilly Fauvette), Neuilly Maison Blanche (Neuilly Hôpitaux) et Noisy-Champs. Or il apparaît que cette extension est remise en cause et ne figure plus dans le calendrier de réalisation du Gouvernement. M. le député entend dans un premier temps rappeler à M. le ministre combien ce projet est indispensable à l'équilibre urbain de l'est parisien. L'extension de la ligne 11 venait désengorger la fréquentation des RER A et E, décharger les axes routiers et permettre une alternative à la ligne de bus 113, qui est particulièrement saturée. Dans la commune de Neuilly-sur-Marne, près de 7 000 logements, dont plus de 4 000 dans le quartier de Maison Blanche, ont été programmés avec l'engagement d'être proches d'une future station de métro. En effet, sur 58,6 hectares, ce nouveau quartier très enclavé accueillera à terme près de 10 000 nouveaux habitants dans un secteur desservi actuellement par la seule ligne de bus 113. L'abandon de ce projet porte donc un coup d'arrêt certain à l'amélioration des conditions de transport des habitants et, *de facto*, à l'amélioration de leurs conditions de vie. D'autre part, l'extension de cette ligne répondait à un enjeu de transition écologique. En France, le transport est la première source d'émission de gaz à effet de serre (31 %) et, dans ce secteur, la voiture représente 57 % des émissions. Ainsi, le prolongement de la ligne 11 comptait parmi ses objectifs la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie. L'abandon de ce projet préoccupe les maires des communes concernées, ainsi que les promoteurs des programmes immobiliers en cours de réalisation. En mai 2018, Grand Paris Grand Est réunissait près de 200 élus locaux à Neuilly-sur-Marne pour exiger que le dossier soit enfin accéléré et que les financements nécessaires à sa réalisation soient mobilisés. Sur ce point, il apparaît que ni l'État, ni la région n'entend se porter garant du financement. Il lui demande donc s'il va prendre ses responsabilités, compte tenu notamment de l'urgence sociale, économique et environnementale des territoires concernés par ce projet.

Texte de la réponse

EXTENSION DE LA LIGNE 11 JUSQU'À NOISY-CHAMPS

Mme la présidente. La parole est à M. Thomas Portes, pour exposer sa question, n° 106, relative à l'extension de la ligne 11 jusqu'à Noisy-Champs.

M. Thomas Portes. Ma question porte sur l'abandon du projet d'extension de la ligne 11 du métro jusqu'à Noisy-Champs, commune située dans ma circonscription. Le prolongement de cette ligne, inscrit dans le cadre du projet Grand Paris Express, était prévu jusqu'à Champs-sur-Marne, avec la desserte de deux gares à Neuilly-sur-Marne en 2025, mais il apparaît que cette extension est remise en cause et ne figure plus dans le calendrier de réalisation du Gouvernement.

Ce projet est pourtant indispensable à l'équilibre urbain de l'est parisien. L'extension de la ligne 11 avait pour objectif de désengorger la fréquentation des RER A et E – déjà saturés comme nous le mesurons chaque jour –, de décharger les axes routiers et d'offrir une solution alternative aux usagers de la ligne de bus 113 qui est, elle aussi, surchargée. Dans la commune de Neuilly-sur-Marne, près de 7 000 logements, dont plus de 4 000 dans le quartier de Maison Blanche, ont été programmés avec l'engagement de leur proximité d'une future station de métro. En effet, ce nouveau quartier, très enclavé, accueillera à terme, sur une superficie de 58 hectares, près de 10 000 nouveaux habitants, alors qu'il n'est desservi actuellement que par la seule ligne de bus 113. Il n'est pas acceptable que des habitants, qui ont fait le choix de s'installer dans ce quartier en raison de la proximité d'une future ligne de métro, soient pénalisés par des choix politiques incohérents. L'abandon de ce projet porte un coup d'arrêt certain à l'amélioration de leurs conditions de transport et, *de facto*, de leurs conditions de vie.

L'extension de la ligne répond également à un enjeu de transition écologique impératif au moment même où Météo-France vient d'annoncer que l'année 2022 a été la plus chaude jamais enregistrée dans notre pays. En France, le transport est la première source d'émission de gaz à effet de serre et, dans ce secteur, la voiture représente 57 % des émissions. Le prolongement de la ligne 11 comptait parmi ses objectifs la réduction des émissions et de la consommation d'énergie.

L'abandon du projet préoccupe les maires des communes concernées, ainsi que les promoteurs des programmes immobiliers en cours de réalisation. En mai 2018 déjà, près de 200 élus locaux de l'Établissement public territorial Grand Paris-Grand Est s'étaient réunis à Neuilly-sur-Marne pour exiger que le dossier soit enfin accéléré et que les financements nécessaires à sa réalisation soient mobilisés. Sur ce point, il apparaît que ni l'État ni la région n'entendent se porter garant du financement. La contre-expertise menée par le secrétariat général pour l'investissement a indiqué que le bilan socio-économique de ce projet devait être complété, compte tenu des nouveaux développements urbains attendus et des attentes exprimées par les communes du secteur. Dans la réponse de M. le ministre délégué chargé des transports à ma question écrite à ce sujet en date du 20 décembre dernier, le ministère indiquait que ces éléments plaident en faveur d'une reprise des études afin d'éclairer les suites à donner au projet.

Monsieur le ministre, la reprise des études doit avoir lieu rapidement. Pouvez-vous prendre cet engagement ? C'est une nécessité, à la fois eu regard à l'urgence écologique et pour les habitants, qui ont acheté un appartement en raison de sa proximité d'une future ligne de métro afin d'utiliser les transports en commun plutôt que leur voiture.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

M. Christophe Béchu, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Comme vous le savez, la ligne 11 du métro fait actuellement l'objet de travaux pour un premier prolongement jusqu'à Rosny-Bois-Perrier, dont la mise en service devrait intervenir à la fin de l'année 2023. Un second prolongement de Rosny-Bois-Perrier vers Noisy-Champs a fait l'objet d'études par Île-de-France Mobilités (IDFM) en 2017. Celles-ci ont conclu à un bilan socio-économique négatif du projet, du fait de la faible fréquentation attendue au regard de l'estimation de son coût, estimé à l'époque à plus de 1,5 milliard.

La contre-expertise menée par le secrétariat général pour l'investissement a maintenu un avis réservé, indiquant toutefois que le bilan socio-économique présenté mériterait d'être complété, compte tenu en particulier des nouveaux développements urbains attendus dans le secteur du projet, notamment à Neuilly-sur-Marne. Dans cette perspective, l'augmentation du nombre de passagers permettrait d'éviter l'émission de plusieurs tonnes de CO₂. Le bilan socio-économique de l'opération – comparaison des bénéfices pour la transition énergétique avec le niveau d'investissement – pourrait donc être révisé à la hausse. Ces éléments plaident en faveur d'une reprise des études préalables par Île-de-France Mobilités, qui a été sollicitée en ce sens. Cette reprise des études éclairera les suites à donner au projet, dans l'optique des objectifs que vous indiquez, ceux de l'accélération de la transition écologique et de l'amélioration du maillage.

Pour finir, je rappelle, mais cela n'enlève rien à ce que je viens de dire sur la reprise des études, que les

communes de Noisy-le-Grand et de Champs-sur-Marne seront desservies à l'horizon 2025 par la ligne 15 sud du Grand Paris Express, puis par la ligne 16 à l'horizon 2030, grâce à la future station de métro Noisy-Champs, qui offrira aux voyageurs l'interconnexion avec la ligne RER A.

Données clés

Auteur : [M. Thomas Portes](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 106

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 janvier 2023](#)

Réponse publiée le : 18 janvier 2023, page 419

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [10 janvier 2023](#)